

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-42

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 3

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

Objet : CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UN PROGRAMME
D'EQUIPEMENTS PASTORAUX D'INTERET COMMUN - ALPAGE DE
DORMILLOUSE - SITE DU CLOS

Annule et remplace la délibération 2021-57

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune de Freissinières a été retenue dans le cadre d'un appel à projet du Parc National des Écrins pour la construction d'une cabane pastorale secondaire sur l'alpage de Dormillouse, sur le site du Clôt.

Le programme prévoit un financement à 80% pour le Parc National des Écrins dans lequel sont pris en compte des subventions de l'État dans le cadre de France Relance. Les 20% restant à charge de la Commune de Freissinières. Les conditions sont définies dans la convention jointe à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20220516-202242-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire
Approuve la convention ci-jointe
Autorise le Maire à signer la convention avec le Parc National des Écrins

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS




Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.